

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024



Nomenclature : 7.5  
2024/48

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents représentés : 6

Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

### **POINT N°07 : CAF : Convention d'Objectifs et de Financement (COF)**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville peut renouveler, en lien avec la délibération précédente, son engagement partenarial à l'échelle de la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT avec la CAF par le biais de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière d'offre de services aux familles. Elle matérialise l'engagement conjoint à poursuivre l'appui financier à destination des familles du territoire.

Elle est complétée par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF) pour soutenir les établissements d'accueil du jeune enfant via la prestation de Service unique (Psu) dont les objectifs sont les suivants :

- contribuer à la mixité des publics accueillis par l'application d'un barème fixé par la CNAF proportionnel aux ressources des familles. Monsieur le Maire précise que le mécanisme n'incite pas les établissements à privilégier les familles en fonction de leur revenu puisque la Psu est d'autant plus élevée que les participations des familles sont moindres,
- favoriser l'accessibilité des enfants quelle que soit l'activité des parents puisque les réservations sont traduites en heures et non en jours,
- Encourager la pratique du multi-accueil pour répondre aux besoins des familles tout en optimisant le taux d'occupation de la structure,
- Faciliter la réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence,

- Soutenir les temps de concertation nécessaires à un accueil de qualité du jeune enfant.

Monsieur le Maire précise que des financements incitatifs sont proposés sous forme de compléments via le bonus « mixité sociale », « inclusion handicap » ou Territoire Ctg pour accompagner l'accueil d'enfant en situation de handicap ou de pauvreté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement jointe proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et signée par le gestionnaire de la crèche municipale pour bénéficier du soutien financier tel que décrit et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents afférents.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire  
Marin DEVILDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.